

Saint-André-Des-Eaux

Bulletin n°73



Bulletin municipal – Janvier 2021

L'EDITORIAL DU MAIRE



Andréennes, Andréens,

En raison de la crise du COVID-19, il n'y aura pas de vœux en public, pas de vœux en "présentiel" un mot qui, il y a un an était peu ou pas utilisé et est passé aujourd'hui dans le langage courant.

L'année 2020, si singulière, restera gravée dans la mémoire collective pour longtemps. Pouvons-nous imaginer il y a un an un tel scénario ?

L'annulation des vœux du maire ne veut pas dire annulation des festivités, je souhaite dès que les conditions sanitaires nous le permettrons, de nous retrouver autour d'une cérémonie conviviale.

2020 aura eu sa part sombre, l'isolement, la séparation forcée avec nos familles, la maladie, la perte d'un proche...

Mais aussi des moments de joie notamment pour les 5 mamans qui ont donné naissance à de nouveaux Andréens. 2 filles et 3 garçons, dans l'ordre Anna, Yanis, Axel, Margot, et un second Axel né sur la commune. Chose peu courante puisqu'avant lui la dernière naissance remontait au 12 septembre 1974 !!!

Année noire par le nombre de malades voire de décès liés à la COVID-19 qui a déferlé sur notre pays, obligeant nos autorités à imposer un premier confinement en mars-avril et un deuxième en novembre-décembre.

Si le confinement était la règle dans quasiment tous les pays touchés, les règles du confinement n'y étaient pas les mêmes. Sur ce plan là, il y aurait beaucoup à dire et chacun en a sa propre perception.

Moi je m'interroge sur les errements, les contradictions de certaines mesures et, dans l'ensemble, un sentiment, celui d'un manque total de confiance envers les français qui a engendré une gestion administrative exacerbée du confinement, en exemple les auto-attestations de sorties, vestige d'une autre époque et que notre pays est un des rares à avoir instaurées.

Année noire par les conséquences de ces confinements sur notre économie et plus particulièrement pour les commerces sous le coup de fermetures administratives et qui, malgré les aides, ont été placés dans une situation catastrophique dont beaucoup ne se relèveront pas.

Pour les activités culturelles, sportives et festives l'année noire vire à l'année blanche ou presque. Le 40^{ème} Marathon n'a pas eu lieu. Mais le comité des fêtes a avec succès, organisé 2 courses cyclistes pour assurer la fête annuelle, elles ont rassemblé 289 coureurs.

Il me faut remercier les bénévoles et professionnels qui ont œuvrés à maintenir le lien social au sein de notre communauté pendant le confinement, celles et ceux qui ont confectionnés et distribués des masques, portés les colis à nos aînés et bien-sûr nos médecins et autres soignants, aides-soignants, agents de propreté, nos services administratif et technique, les élus et j'en oublie certainement !

Toutes les manifestations annulées vont avoir des répercussions sur la pérennité des associations qui voient fondre leur trésorerie, et leurs effectifs.

Espérons que l'arrivée prochaine de vaccins puisse inverser la tendance et que notre société retrouve ses marques. Rien ne remplacera les relations sociales directes, ni les visioconférences, ni

le télétravail et encore moins les réseaux sociaux, même si....
L'humain doit rester au centre de notre société.

L'année 2020 aura aussi été celle de l'élection des conseillers municipaux. Vous avez fait le choix de nous faire confiance, l'intégralité de la liste que je conduisais a été élue. 5 nouveaux élus et 5 anciens élus m'accompagneront durant ce mandat. Retardé par la pandémie, il aura fallu attendre le 23 mai pour mettre en place le nouvel exécutif de la commune. Les conditions de réunions ne facilitent pas la mise en œuvre de notre programme, mais malgré cela nous sommes au travail quotidiennement pour suivre les affaires en cours et préparer les futures réalisations et les sujets ne manquent pas.

Les chantiers même s'ils ont pris du retard, avancent bien. C'est le cas de la sécurisation de l'entrée du bourg route de Calorguen, de la liaison douce reliant le bourg au cimetière et du chemin pédestre, débouchant sur le village de la Bécharlais.

Nous travaillons actuellement sur la reprise de l'Éprouvette, notre seul commerce à l'année. Sylvie COUVERT a souhaité passer la main. Je lui suis reconnaissant de la notoriété et du lien social que son café a pu générer de par son relationnel et son réseau d'artistes en tout genre durant ces 13 années.

Les murs et la licence sont la propriété de la commune et le fond de commerce celui de Sylvie COUVERT la gérante. Les négociations sont en cours et doivent réunir l'accord des 3 parties. Le cédant, le repreneur et la commune. Le repreneur pourrait être l'association "Hameau léger", qui a comme volonté de créer une épicerie, un restaurant et mettre en place jusqu'à 30 semaines de formation à l'année.

Les stagiaires seraient formés à la construction d'habitat, dite réversible.
L'habitat réversible n'est pas de l'habitat éphémère, comme j'ai pu l'entendre à tort, mais de réelles maison durables, durables dans le temps, mais également durables d'un point de vue environnemental et respectant les règles administratives(PLUI) en vigueur.
Nous avons comme but commun de réussir cette transition et de les accompagner sereinement. Une réunion publique vous sera proposée conjointement avec les repreneurs, afin qu'ils se présentent et vous exposent leurs perspectives à terme.

D'autres zones à urbaniser, sont prévues dans le plan local d'urbanisme intercommunal qui devraient être proposées à la vente au cours de l'année 2021.

Le marché de l'immobilier se porte plutôt bien sur notre commune, les maisons mises en vente trouvent preneurs et cela démontre que nous sommes et restons une commune attractive grâce à notre cadre de vie et aux commerces et services de proximité que nous devons soutenir d'autant plus fortement dans cette période.

Cette dynamique démographique doit être soutenue et développée, c'est pourquoi nous sommes partie prenante dans une opération de revitalisation du territoire, portée par la communauté de communes.

Avant de conclure, car il y aurait encore beaucoup de sujets à aborder, notamment au niveau de l'intercommunalité qui a engagé de nombreux projets économiques, touristiques et culturels qui peuvent concerner notre commune et ses habitants.

Espérons que l'année 2021 nous apporte les solutions aux problèmes apparus en 2020. Soyez prudents et patients, restez en bonne santé ainsi que tous vos êtres chers. Au nom des conseillers municipaux, adjoints et personnel communal.

CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nomination des membres de la CLECT

Vu la délibération n°2020-061 en date du 27 juillet 2020, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **De créer** la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres
- **D'attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

- Conseiller titulaire : Jean-Pierre MOUSQUEY
- Conseiller suppléant : Yannick FEUDE

Changement de l'équipement informatique de la mairie

Monsieur le Maire explique que l'ordinateur fixe de la mairie acheté en 2010 donne des signes d'usure. De plus, le système d'exploitation Windows 7 n'est plus mis à jour par MICROSOFT depuis le 14 janvier 2020 créant ainsi des failles de sécurité.

L'ordinateur portable, utilisé conjointement avec la mairie de Tréfumel pour des besoins occasionnels est quant à lui hors service.

Aussi, le maire propose au conseil municipal de procéder à leurs remplacements. Il propose pour l'ordinateur portable de mutualiser cet achat avec la commune de Tréfumel, le maire ayant donné un accord de principe.

Il indique que 2 devis seront demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le remplacement de l'ordinateur fixe de la mairie
- **VALIDE** le remplacement de l'ordinateur portable par un achat mutualisé avec la commune de Tréfumel ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis le moins disant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Recrutement d'un adjoint technique

Monsieur le Maire fait part des neuf candidatures reçues pour le poste d'adjoint technique à la commune de Saint-André-Des-Eaux.

A l'issue d'une première sélection, 5 candidatures ont été retenues et ont fait l'objet d'un entretien de recrutement le 3 octobre 2020.

Par procès-verbal, la commission Ressources Humaines a établi un classement des candidats reçus et souhaite soumettre son avis aux conseillers municipaux.

Considérant qu'aucun candidat n'a le statut de fonctionnaire ;

Considérant l'expérience professionnelle et la motivation des candidats ;

Considérant les prétentions des candidats :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le classement donné par la commission Ressources Humaines ;
- **DESIGNE** Jérôme HAZARD comme le candidat retenu ;
- Considérant qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, **DIT** que le recrutement se fera par contrat à durée déterminée de 1 an avec une période d'essai de 3 mois ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

Avis sur la mise en place du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

La collectivité mène une réflexion sur l'instauration du RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Reconnaître les spécificités de certains postes
- Susciter l'engagement des collaborateurs

Il se compose de deux parties :

- L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) ;
- Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Entendu cet exposé, le maire propose d'instaurer le RIFSEEP applicable aux cadres d'emplois prévu par la législation, avec un effet rétroactif au 1^{er} décembre 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place du RIFSEEP ;
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Comité Technique du Centre de Gestion ;
- **DIT** que les modalités et montants du RIFSEEP seront à acter lors d'une seconde délibération.

Modification du PLUiH

Le Maire informe l'assemblée que Dinan Agglomération sollicite les communes du territoire pour toutes remarques ou demande de modifications qui pourraient être apportées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUiH).

Notre commune a reçu des sollicitations en urbanisme pour l'implantation d'une micro-maison (ou Tiny House). D'une superficie d'une vingtaine de m² et posé sur roues, le

règlement du PLUiH ne mentionne pas ce genre d'habitation et en conséquence, leur implantation est interdite.

Ainsi, le conseil municipal de Saint-André-Des-Eaux **DEMANDE** à Dinan Agglomération d'inclure dans le règlement du PLUiH les modalités d'implantation (zonage, intégration paysagère, aspect extérieur...) des Tiny houses sur son territoire.

Choix d'une alternative au repas des personnes de + de 60 ans

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le traditionnel repas offert par la commune aux personnes de plus de 60 ans ne peut avoir lieu. Plusieurs alternatives avaient été proposées lors du dernier conseil municipal et la distribution d'un panier garni avait fait l'unanimité. Le critère étant de s'aligner sur le coût du repas de l'année 2019.

Maël PIRIOU, chargé d'étudier les différentes offres, présente à l'assemblée plusieurs paniers garnis de produits locaux, allant d'une valeur de 17 € à 32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la distribution de paniers garnis aux personnes de plus de 60 ans d'une valeur de 20 € pour les personnes seules et de 32 € pour les couples.

Fixation du prix de vente de la corde de bois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'employé communal a coupé du bois sur le domaine communal l'année dernière et cette année. Il demande de fixer le prix de la corde de bois composée de peuplier, saule et chêne

Le Conseil Municipal à l'unanimité, **FIXE** les modalités et les tarifs de vente de bois de la manière suivante et selon le stock disponible :

- La vente de bois est réservée aux habitants de Saint-André-Des-Eaux et dans la limite d'une corde par foyer afin de faire profiter un maximum de personnes ;
- Le prix de vente est fixée à 80 € la corde livrée ;
- L'acheteur devra s'inscrire auprès de la mairie ;
- Le paiement se fera à l'inscription :
 - o par chèque à l'ordre du trésor public ;
 - ou
 - o par virement à la trésorerie de Dinan conformément à l'avis des sommes à payer remis à la réservation.
- Aucune livraison ne sera possible sans règlement préalable ;
- L'acheteur ne pourra pas venir chercher son bois directement sur le lieu de stockage.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Mise en place du RIFSEEP

Le conseil municipal,

Vu la délibération donnant un avis favorable à la mise en place du RIFSEEP en date du 15 octobre 2020,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 16 novembre 2020,

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Proposition d'adoption des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail) ;
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un emploi au sein de la commune (ou de l'établissement).

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie **d'arrêté individuel**, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

ARTICLE 3 : Mise en œuvre du CIA : détermination des montants MAXIMA DU CIA par groupes de fonctions

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir :

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Le CIA fera l'objet d'un versement mensuel.

Ce complément n'est pas obligatoirement reductible d'une année sur l'autre.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au de la date de transmission de la délibération au contrôle de la légalité et à celle de la publication.

Le montant individuel de l'IFSE et du CI sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
- D'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- (le cas échéant) que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Adhésion au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

Depuis mars 2008 et le lancement par Cœur-Emeraude d'une étude d'opportunité pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) sur la vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, les élus et acteurs du territoire, avec l'appui de la Région et des Départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, se sont engagés dans une démarche de création d'un Parc Naturel Régional. La Région prenant officiellement, en décembre 2008, l'initiative d'engager la procédure de création à partir d'un périmètre d'étude, et ce conformément à ses prérogatives.

Animé par l'association Cœur-Emeraude et par délégation du Conseil régional, ce projet de création a fait l'objet d'un avis d'opportunité en mars 2010 du Préfet de région et des instances nationales (Conseil national de Protection de la nature et Fédération nationale des PNR).

Sous l'impulsion de Cœur Emeraude et avec l'accord des partenaires, le projet s'est poursuivi. Il a fait l'objet à la fois d'une extension du périmètre d'étude à 74 communes par décision du Conseil régional en 2017 et d'un avis complémentaire du Ministère de la Transition écologique et solidaire en décembre 2018. Cet avis apportait plusieurs recommandations quant au contenu et à la poursuite du projet, notamment sur la nécessaire mobilisation des collectivités appelées à y contribuer, garantissant ainsi l'ambition du projet et sa portée opérationnelle par des engagements formalisés.

A cette fin, une nouvelle organisation avec un copartage du projet par les acteurs locaux est envisagé. Un Syndicat mixte de préfiguration du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude sera prochainement constitué pour prendre le relais de l'Association Cœur Emeraude pour les seules missions afférentes à la création du PNR, afin d'affiner et finaliser avec l'ensemble des acteurs concernés le projet (La Charte), piloter et suivre toute la procédure de création du projet de Parc jusqu'à sa labellisation. L'association Cœur Emeraude poursuivant les actions opérationnelles de terrain (Biodiversité, nature en ville, plantes invasives, eau, patrimoine bâti, actions maritimes et littorales, actions d'éducation...) et les actions de promotion du Parc auprès du grand-public et partenaires (réseau des ambassadeurs, réseau des Entrepreneurs, Conférences publiques...)

Sont invités à devenir membres de ce Syndicat mixte ouvert, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, les 4 EPCI (Dinan Agglomération, Saint-Malo agglomération, Communauté de Communes Côte d'Emeraude et la Communauté de

communes Bretagne Romantique) et les 74 communes incluses dans le périmètre d'étude. Un collège de la société civile et un conseil scientifique seront créés et des représentants de ces deux instances participeront aux instances du Syndicat avec voix consultative. Conformément au projet de statuts, ce syndicat n'a vocation à exister que durant 3 ans.

Cette adhésion au Syndicat mixte de préfiguration n'engage pas la collectivité dans le futur syndicat mixte de gestion du Parc qui aura vocation à être constitué une fois le Parc créé. Une nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités sera en effet organisée pour adoption du projet de parc abouti (« La charte ») et après organisation de l'enquête publique.

Par ailleurs la cotisation annuelle sollicitée auprès des communes, et des EPCI, ne pourra excéder 0,5 €/an/habitant pour chacune des collectivités.

Concernant la représentation au comité Syndical du Syndicat, celle-ci sera la suivante :

- Région Bretagne : 3 délégués pour 30% des voix
- Départements des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : 1 délégué par Département pour 18 % des voix en tout
- EPCI : 2 délégués par EPCI (excepté CC Bretagne romantique avec 1 délégué) pour 22% des voix
- Communes : 1 délégué par commune pour 30% des voix

DECISION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et en avoir valablement délibéré **par 9 voix pour et 2 abstentions (Y. FEUDE & A. GOURDEL) :**

- **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- **DECIDE** d'adhérer au Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude
- **AUTORISE** le maire à signer les actes correspondants
- **DESIGNE** un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au Comité Syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude :
 - **Titulaire : Jean-Pierre MOUSQUEY ;**
 - **Suppléant : Jean-Louis NOGUES.**

Délibération mandatant le CDG 22 pour la mise en concurrence d'un contrat-groupe d'assurance « Cyber-Sécurité »

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes d'Armor garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un

marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

Référent au Conseil de Développement de Dinan Agglomération

Le Conseil de Développement est obligatoire dans toute intercommunalité de plus de 50.000 habitants. Il permet aux habitants et aux usagers du territoire de donner leur avis et de contribuer aux politiques publiques, afin que les services rendus par la collectivité soient le plus possible en adéquation avec les besoins des habitants.

Dinan Agglomération s'est donné comme vocation de faire se rencontrer et collaborer les différents acteurs du territoire : les élus, les agents de l'agglomération et les citoyens.

Les participants s'organisent en commissions thématiques qui relèvent des enjeux de notre territoire. Ils travaillent actuellement sur les questions de mobilité, d'alimentation, de transition énergétique, d'emploi, de handicap et de participation citoyenne.

Ces thématiques évoluent en fonction des besoins du territoire, des missions de Dinan Agglomération et des demandes citoyennes.

Il est demandé au conseil municipal de désigner un référent au conseil de développement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DESIGNE** Lémuel MONDESIR comme référent au Conseil de Développement.

Annulation de loyers du Café L'Eprouvette en raison de la COVID-19

En raison des mesures sanitaires annoncées par le Gouvernement pour la lutte contre la covid-19 et notamment la fermeture des cafés et des restaurants, le maire propose d'annuler les loyers du café de L'Eprouvette des mois de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'annulation des loyers des mois de novembre 2020, décembre 2020 et janvier 2021 ;
- **DEMANDE** à ce qu'une recherche soit faite sur les aides dont la commune peut bénéficier par rapport à la perte de recettes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Projet de Hameau Léger

L'association « Hameaux Légers » a fait part à la commission Urbanisme de son souhait d'installation d'un hameau léger sur la commune. Composé d'une dizaine d'habitats réversibles, cet éco-hameau nécessite une surface d'environ 5 000 m². Il hébergerait les membres de l'équipe reprenant le café L'Eprouvette et participerait au projet d'écocentre. Un bail emphytéotique avec les futurs habitants fixerait les règles de cette urbanisation.

Les parcelles situées au Placis et achetées par la commune de Saint-André-Des-Eaux ont retenues l'attention de l'association pour implanter leur projet car elles correspondent à leurs attentes (surface, proximité du centre bourg, liaison douce...).

Il est donc demandé à l'assemblée de valider le projet de hameau léger au lieu-dit Le Placis, il est précisé qu'une étude fixera les premières conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Par 6 voix pour, 3 voix contre (Tyfenn BAUBRY, Yannick FEUDE, Arnaud GOURDEL) et 2 abstentions (Mickaël BLOUTIN, Philippe NEVEU) : **VALIDE** le projet d'implantation d'un hameau léger au lieu-dit Le Placis.

Convention avec partenariat avec L'INSA

L'INSA Centre Val de Loire est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Au sein du département « *Ecole de la Nature et du Paysage* », un enseignement supérieur dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace et de la conception de paysage, de la gestion du milieu naturel et de l'environnement, y est dispensé.

Dans le cadre de cette formation, l'INSA est appelé à choisir des sites d'études réels et souhaite, à ce titre, se rapprocher de différents partenaires, gestionnaires de ces sites, pour des ateliers pédagogiques.

C'est ainsi qu'une convention avait été signée entre l'INSA et les communes de Lanvallay, Dinan, ainsi que Dinan Agglomération en décembre 2017, pour les étudiants de « DEP1 » (3^e année) pour la période janvier – mars 2018 et sur des sujets urbains.

Il y a plusieurs mois, l'INSA s'est tournée vers notre territoire pour solliciter une convention pour les étudiants de « DEP2 » (4^e année), dans l'optique cette fois de sujets sur le « Grand Paysage », et pour la période septembre –

mars. Trois faits importants se sont croisés au cours de l'été :

- Un intérêt de principe de plusieurs Maires du territoire pour ce projet de convention ;
- Une difficulté à concrétiser des conventions de ce type dans le contexte particulier du Covid-19 ;
- Un intérêt fort de l'Etat qui a d'ores et déjà acté une participation au financement de cette convention, tout en conditionnant une contribution financière d'un nombre significatif de communes du territoire.

Déroulement et productions attendues

Les contributions financières permettent de financer les venues des étudiants sur site : hébergements, locations de bus ou de véhicules. Les étudiants viennent à 5 reprises : plusieurs jours en septembre, octobre et janvier ; et à la journée en décembre et mars pour des restitutions.

Les étudiants travaillent en deux temps :

- Collectivement, ils appréhendent le site, les problématiques et enjeux liés au paysage, avec à la clé un document de première phase ;
- Individuellement, ils développent chacun un sujet sur les communes ayant contribué financièrement à la convention : ceci donne lieu à la production de panneaux.

Les travaux d'étudiants consistent en la réalisation de cartographies, plans, coupes, documents graphiques ou écrits, maquettes ou toutes autres productions graphiques illustrant leurs réflexions et propositions.

Les projets individuels et/ou par groupe d'étudiants sont de niveau esquisse. Ces ateliers ont une vocation pédagogique pour l'INSA et une vocation pédagogique, informative et de sensibilisation pour les communes adhérentes au projet.

Les travaux n'ont pas vocation à être utilisés à autre chose que de la pédagogie, de l'information et de la sensibilisation. Les éventuels projets ou propositions d'étudiants sont illustratifs de possibilités d'aménagement et n'ont aucun caractère opérationnel ou professionnel.

Périmètre et sujets proposés

Les réflexions préalables ont amené à la proposition d'un périmètre qui puisse cadrer avec les objectifs pédagogiques (pour les étudiants de cette promotion, un territoire de 200 à 400 km²) et ont identifié des sujets possibles :

- **Le périmètre** : ensemble des communes de Dinan Agglomération longeant la Rance, du barrage de Rophemel à l'entrée de l'estuaire ;
- **Les sujets évoqués** :
 - o Le paysage : une ressource pour le quotidien comme pour les personnes de passage, du littoral à l'arrière-pays, des éléments naturels au patrimoine bâti ;
 - o Paysage, agriculture et risques hydrologiques sur les versants ; paysage et risque d'inondation fluviale ;
 - o Paysage, agriculture et alimentation ;

- o Paysage et déterminants de santé.

Cette convention régit l'activité de la promotion 2020-2021 de la 2e année du cycle d'étude menant au Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP2) du département Ecole de la Nature et du Paysage de l'INSA, encadrée par Catherine FARELLE et Bertrand FOLLEA, enseignants en projet de paysage et co-encadrants de l'atelier de projet de paysage de DEP2.

Montage financier

Pour cette action partenariale, le montage financier prévu est le suivant :

- 12 000 euros TTC versés par l'Etat ;
- 8 000 euros TTC répartis entre les communes du territoire entre lesquelles la discussion est en cours ;

A ce stade, les Maires des communes suivantes ont fait part à l'Etat de leur intérêt pour la démarche et de leur projet de défendre une contribution financière devant leur conseils municipaux : St Juvat, St André des Eaux, Lanvallay, St Helen, La Vicomté, Taden, Plouer sur Rance.

M. Le Maire informe qu'il ne prendra pas part au vote.

De fait, suite à cette présentation, le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 4 abstentions (Yannick FEUDE ; Mickaël BLOUTIN ; Philippe NEVEU ; Tyfenn BAUBRY) :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'INSA Centre Val de Loire ;
- **APPROUVE** la participation financière, à une hauteur plafonnée à 1 000 euros TTC ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention.

Projet d'assainissement semi-collectif

Maël PIRIOU rappelle à l'assemblée que l'assainissement semi-collectif relié à 4 logements du lotissement du tilleuls nécessite des travaux et qu'il faut envisager son remplacement à court terme.

A ce titre, il a déjà contacté des entreprises dans le but de mener une pré-étude sur les différents systèmes d'assainissement compatibles avec la nature du sol.

Il demande à l'assemblée le pouvoir de continuer cette étude en collaboration avec la commission urbanisme et informe que le raccordement de l'assainissement à d'autres foyers pourrait être menées dans cette étude comme option. La recherche de subventions fera également partie de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à Maël PIRIOU et à la commission Urbanisme de mener des études afin de procéder au remplacement de l'actuel système d'assainissement semi-collectif du lotissement des Tilleuls.

ELECTIONS

Initialement prévues en mars 2021, les prochaines élections départementales et régionales devraient être reportées et organisées en juin 2021 en raison de l'épidémie de Covid-19.

LE RÔLE DU CONSEIL REGIONAL

- Il vote le budget de la Région.
- Il crée et organise les services publics régionaux : transports scolaires, aides sociales, gestion des lycées, etc.
- Il crée et supprime les emplois régionaux.
- Il élabore le développement économique, le plan régional de prévention et de gestion des déchets, l'aménagement du territoire, etc.

LE RÔLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Il vote le budget du Département.
- Il crée et organise les services publics départementaux : PMI, services sociaux d'aide sociale, RSA, voirie départementale, etc.
- Il crée et supprime les emplois départementaux.
- Il élabore son projet départemental et prend les décisions afférentes à ses domaines de compétence : social, voirie, collèges, environnement, culture, etc.

	Compétences du Département	Compétences de la Région
Formation – Enseignement	- Entretien et gestion des collèges	- Entretien et gestion des lycées, apprentissage et la formation professionnelle continue et en alternance, insertion des jeunes en difficulté, orientation
Tourisme – Culture – Sport	- Protection du patrimoine. - Développement du tourisme - Subventions sportives	- Protection du patrimoine, développement du tourisme, subventions sportives, archives départementales
Vie économique	- Développement économique - Aides à l'équipement et au maintien des services en milieu rural	- Développement économique - Aides à la création ou extension d'activités économiques - Aides aux entreprises en difficultés - Aides au maintien des services en milieu rural
Aide sociale et santé	- Prise en charge de prestations sociales (aides sociales à l'enfance, aux personnes âgées, à l'hébergement en foyer, aux personnes handicapées, RSA). - Actions sociales en faveur des enfants et jeunes en difficultés, personnes âgées, personnes handicapées. - Prévention contre l'exclusion sociale - Protection médico-sociale de la famille et de l'enfance - Aide à l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaire	- Aide à l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones déficitaire. - Participation aux commissions des agences régionales de santé
Transport	- Organisation du transport spécial à l'attention des élèves handicapés - Plan départementale des itinéraires de promenades et des randonnées pédestres et motorisées	- Transport scolaire - Transport routier non urbain - Transport ferroviaire régional

VIE COMMUNALE

RETRAITE MERITEE POUR BERTRAND !

Bertrand Matenot, 62 ans, employé communal depuis 28 ans va bientôt nous quitter pour prendre sa retraite.

Au 1^{er} février il sera remplacé par Jérôme Hazard, 48 ans.

Depuis le 23 novembre Bertrand et Jérôme travaillent en binôme sur la commune. Pour Jérôme c'est une période d'essai pendant laquelle il doit apprendre toutes les facettes d'un nouveau métier et pour Bertrand avant de partir, le temps de partager et transmettre expérience et savoir-faire.

Les tâches sont nombreuses : entretien des espaces verts, voirie, talus, fossés, travaux de maintenance des bâtiments etc. Le travail d'ouvrier communal demande beaucoup de compétences variées et dans une petite commune il faut être polyvalent.

Même s'il nous arrive de ne pas le remarquer, les ouvriers communaux sont indispensables au bien-être de tous, les habitants. En participant à améliorer notre cadre de vie, en travaillant souvent dehors par tous les temps, en accomplissant parfois des tâches difficiles et ingrates ils méritent tout notre respect.

Petite rencontre avec Bertrand qui va nous quitter

Bertrand était bucheron, et c'est l'envie de quitter un travail dur et « payé à la fourchette » qui l'a fait chercher ailleurs « J'ai commencé bizarrement, d'abord en contrat CES à 20 heures par semaine et ensuite en CEC mais il a fallu batailler et c'est grâce à Robert NOGUES et le conseil municipal, que j'ai réussi à intégrer le poste. Après la période des contrats précaires, la vie est devenue plus facile, j'ai pu passer mon permis de conduire et acheter une voiture. C'était une sacrée surprise quand on m'a vu arriver au travail en voiture. Je n'avais rien dit à personne. »

De ses vingt-huit années passées sur notre commune, Bertrand nous fait partager :

Une anecdote : « Pendant les inondations, il faut aller porter de l'aide à tout le monde sans compter son temps. On est là pour ça. Une fois l'eau est montée d'un coup, je n'ai pas vu venir. Là je ne pouvais plus rentrer chez moi. Alors il a fallu que j'aille dormir chez un habitant. »

Le meilleur : « Les excellentes relations avec les équipes municipales, les collègues, sans oublier les habitants ».

Le pire : « Les incivilités. Il y a des gens qui déposent n'importe quels déchets à côté des containers et dans la poubelle du cimetière. Certains laissent même des papiers avec leur nom dessus. ... »

Ses projets : « Souffler d'abord. La retraite on va s'y faire Je connais tout le monde ici même les nouveaux, je reviendrai. On compte sur moi pour donner des coups de main et sur la commune pour être bénévole au comité des fêtes. « Nul doute que nous apercevrons encore Bertrand à Saint André car après vingt-huit années, des liens forts se sont tissés avec les habitants et l'équipe municipale. En tout cas nous le reverrons pour la fête du village. Il a promis de continuer de s'y investir bénévolement.

Merci à Louis RODDA qui a recueilli son témoignage.



INFORMATIONS COMMUNALES

ETAT-CIVIL

DECES

Daniel MAUFFRAIS, Le Bourg	07 Février 2020
Anne SIMON, « Nanette », Penhouët	28 Avril 2020
Yvonne BLANCHARD, née sur la commune	01 Juillet 2020
Albert GOMBERT, né sur la commune	13 Octobre 2020
Bernard HAZARD, né sur la commune	04 Novembre 2020
Henri LORRE, La Ville Ven	31 décembre 2020



NAISSANCE

Anna MONDESIR, Le Bourg	12 Mai 2020
Yanis TAING, Le Champ au Moine	18 juin 2020
Axel TAING, Le Champ Barbe	04 Juillet 2020
Margot LAMOTTE COUDENIS, Clos de la Porte	15 Août 2020
Axel GAULARD, Penhouët	03 Octobre 2020



URBANISME

Permis de construire

PC 0227420C0001	20 Le Bourg	Garage
PC 0227420C0002	Le Champ Barbe	Maison individuelle
PC 0227420C0004	15 Le Champ Richet	Extension
PC 0227420C0005	6 Le Rocher	Garage
PC 0227420C0006	Le Champ Barbe	Maison individuelle

Déclaration préalable

DP 0227420C0002	Penhouët	Clôture
DP 0227420C0003	La Basse Millière	Abri Bois
DP 0227420C0004	3 Le Bourg	Modification ouvertures et bardage
DP 0227420C0005	5 La Haute Millière	Abri de Jardin
DP 0227420C0006	Domaine communale	Réseau fibre
DP 0227420C0007	16 Le Hambout	Abri de jardin et clôture

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILIALES	ADRESSE	TYPE D'AGREMENT CAPACITE D'ACCUEIL
COURROUSSE (DELIGNY) CHARLOTTE Tél : 06.33.24.71.74	Le Hambout 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3M
FRETIN SOPHIE Tél : 02.96.27.48.33	5 lot des Tilleuls 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M
MEUROU JESSICA Tél : 09.54.67.26.95	La Basse Millière 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M
GAULARD GERALDINE Tél : 06.11.25.37.90	48 Penhouët 22630 ST-ANDRE-DES-EAUX	Maternel 3 M

HAMEAU LEGER

Présentation du projet de reprise de l'Éprouvette et de création d'un écohameau

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un groupe d'amis composé d'une dizaine d'adultes de 26 à 37 ans, d'un enfant de 9 mois et d'un autre à venir très bientôt. La plupart d'entre nous vivons déjà en colocation au nord de Dinan. Nous venons d'horizons divers (architecture, enseignement, audiovisuel, entrepreneuriat, culture, communication, restauration...) et nous sommes rencontrés via l'association Hameaux Légers. Cette association œuvre à l'échelle nationale pour créer des projets d'habitat écologiques et accessibles financièrement qui participent au dynamisme économique et social des communes qui les accueillent. Après avoir rencontré Jean-Louis NOGUES, Jean-Pierre MOUSQUEY et Maël PIRIOU lors d'un événement co-organisé par Bruded et Hameaux Légers, nous avons eu un coup de cœur pour Saint-André-des-Eaux et travaillons depuis sur le projet que nous vous présentons ci-dessous.



La reprise de l'Éprouvette

Nous souhaitons reprendre l'Éprouvette, maintenir son activité culturelle et y développer des activités répondant aux besoins de la commune. Les échanges que nous avons eu avec le conseil municipal et avec certains habitants nous ont amenés à travailler sur un projet de café, d'épicerie et de restaurant, que nous souhaitons affiner avec vos retours.

Pour cela, nous vous invitons à remplir le questionnaire ci-joint, en espérant que vous serez nombreuses et nombreux à le retourner à la mairie.

Nous comptons monter le projet sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), un modèle juridique ouvert qui permet aux clients, aux fournisseurs, aux bénévoles et à la mairie de devenir sociétaires, même avec une participation financière réduite. Nous souhaitons ainsi permettre à celles et ceux d'entre vous qui le souhaitent de s'impliquer dans le fonctionnement et dans les prises de décisions de l'Éprouvette.

Nous nous sommes mis d'accord avec Sylvie Couvert sur un rachat du fonds de commerce et souhaitons réaliser une transition douce avec elle, co-organiser des événements ensemble quand le contexte sanitaire sera plus favorable et apprendre de son expérience.

La construction d'un écohameau au Placis

En parallèle du projet de reprise du café, nous souhaitons nous installer durablement à Saint-André et pour cela y construire nos maisons sous la forme d'un hameau léger.

Ce fonctionnement nous permettra d'accéder à la « propriété » à un coût raisonnable et donc d'avoir plus de temps et d'argent à investir dans nos projets, notamment à l'Éprouvette.

Le principe est simple : sous réserve de validation par la mairie, l'association des futurs habitants sera locataire d'un terrain constructible appartenant à la commune, au Placis, via un bail emphytéotique de 80 ans et pour un loyer annuel d'environ 5 000€.

Chaque foyer construira ensuite un habitat "réversible", sans fondations, qui pourra être démonté ou déplacé en cas de départ ou à la fin du bail si la mairie le souhaite. Ce type d'habitat écologique permet de ne pas dénaturer le terrain.

Nous construirons également des espaces communs (buanderie, salle de jeux pour les enfants, chambres d'amis) pour limiter la surface de plancher nécessaire à chaque foyer, renforçant du même coup nos liens de voisinage.

Nous soignerons particulièrement la dimension architecturale et paysagère dans l'espoir que ce projet serve de référence pour d'autres communes. Pour cela, des architectes expérimentés, en plus de celle déjà présente dans notre groupe, nous accompagnent.

Nous remercions le conseil municipal et les habitants que nous avons rencontrés pour leur accueil et nous espérons avoir l'occasion de nous présenter prochainement à celles et ceux qui ne nous connaissent pas encore, informellement ou lors d'une réunion publique dès que le contexte sanitaire le permettra.

Les porteurs du projet : Aurélie MOY, Clémence CHOISNARD, Clément FRANÇOIS, Clémentine LOUIS, Coralie Le LOUËR, Juliette GUIGNARD, Nolwenn LE NIR, Pauline SERRUS, Rémi LE PRIOL, Thibault WILLEMEN, Thomas POUSSIN, Vincent CHTAÏBI, Xavier GISSEROT

Pour nous contacter : st-andre-des-eaux@hameaux-legers.org

INFORMATIONS JEUNESSES

MISSION ARGENT DE POCHE



Les jeunes de 16 ans et plus donnent un coup de main d'une ou plusieurs demi-journées pendant les vacances scolaires en échange d'argent de poche, ils sont payés 5€ de l'heure, et ça leur permet d'être accompagnés pour leurs premières expériences professionnelles ou encore d'enrichir leur CV.

Les missions sont réalisées avec un agent, un élu ou un responsable associatif pendant une durée de 3h30. (Dont 30 minutes de pause.). Les travaux sont liés à des opérations de manutention, de rangement, de classement, ou d'entretien par exemple. Les jeunes volontaires doivent se rendre en mairie pour remplir un formulaire d'inscription.

Mairie

12 Le Bourg – 22630 Saint-André-Des-Eaux

Communedesaintandredeseaux22@bbox.fr

Tél.02.96.27.40.14

LA MISSION LOCALE VOUS ACCOMPAGNE

Les jeunes âgés de 16 à 18 ans actuellement non scolarisés, ni en formation, ni en emploi, ni en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation relèvent désormais de « **l'obligation de formation** ».

A l'issue de l'instruction obligatoire définie à l'article L. 131-1, cette obligation est remplie lorsque le jeune poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Le contrôle du respect de leur obligation de formation par les jeunes âgés de seize à dix-huit ans est assuré par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes mentionnées à l'article L. 5314-1 du code du travail, qui bénéficient à cet effet d'un dispositif de collecte et de transmission des données placé sous la responsabilité de l'Etat.

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les missions locales, sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale.

L'inscription à la Mission Locale est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ses services. Pour vous inscrire il vous suffit juste de remplir un dossier et de rencontrer un conseiller. L'inscription se fait sans rendez-vous, en se présentant à la Mission Locale selon les heures d'ouverture : elles ouvrent le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 17h30. Elles accueillent les jeunes du lundi au vendredi et sont parfois fermées une demi-journée par semaine.

Les éléments à fournir pour s'inscrire :

- Une pièce d'identité ou un document vous autorisant à exercer une activité salariée (obligatoire).
- Un justificatif de domicile (si votre adresse actuelle ne figure pas sur votre pièce d'identité).
- Une attestation d'hébergement (si vous êtes hébergé chez un ami, un parent...).



MISSION LOCALE DU PAYS DE DINAN

5, rue Gambetta – 22100 DINAN

WWW.missionlocale-paysdedinan.fr

mldinan@mldinan.fr

Tél : 02.96.85.32.67

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants accompagnés de leur parent, assistant maternel ou garde à domicile.



Le Relais vous informe sur...

- L'ensemble des modes d'accueil du territoire.
- Les modalités administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile.
- Les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.
- Les différentes modalités d'exercice de la profession.
- La procédure d'agrément.
- Le statut professionnel.
- Le cadre législatif.
- Les modalités de la formation continue.

13 communes sont rattachées à l'antenne Relais du secteur du Quiou : Bobital, Brusvily, Calorguen, Evran, Le Hinglé, Les Champs Géraux, Plouasne, St-André-Des-Eaux, St-Carné, St-Judoce, St-Juvat, Tréfumel et Trévron.

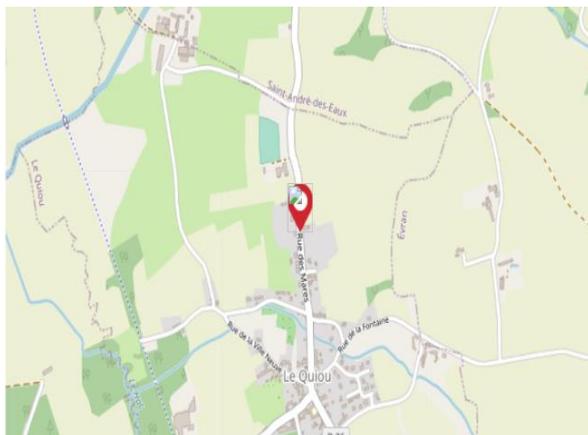
Jeanne JAMET, animatrice du Relais parents assistants maternels, vous accueille à la Maison de l'enfance du Quiou **du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.**



Animation à Bétineuc en septembre 2020

Le Relais propose des animations itinérantes, il est donc préférable de contacter l'animatrice par téléphone ou par mail afin de s'assurer de sa présence.

En dehors de ces plages horaires il est également possible de prendre rendez-vous.



RPAM - SECTEUR LE QUIOU

Maison de l'enfance - 29, Les Mares
22630 LE QUIOU

Tél : 02 96 27 57 14

Email : rpam.lequiou@dinan-agglomeration.fr

Horaires d'ouverture :

Permanence : lundi au jeudi

HABITAT

INFO ENERGIE

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économies d'énergie dans votre logement, et souhaitez connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ? Isolation, chauffage, eau chaude, ventilation, énergie renouvelables, Dinan Agglomération vous propose de prendre rendez-vous avec un conseiller en maîtrise de l'énergie, afin de répondre à vos questions.

De 9h à 12h30

JANVIER	Mercredi 20	Maison intercommunale de Broons
FEVRIER	Mercredi 17	Maison intercommunale de Caulnes
MARS	Mercredi 17	Maison intercommunale de Broons
AVRIL	Mercredi 14	Maison intercommunale de Caulnes



LIEUX DES PERMANENCES

- Maison intercommunale de Broons – parc d'activité du Chalet – 22250 BROONS
- Maison intercommunale de Caulnes – 10 rue de la ville Chérel – 22350 CAULNES

INFO PRATIQUE

Prise de rendez-vous au **02.96.87.42.44**, ou par mail à l'adresse :

infoenergie@dinan-agglomeration.fr

CITEMETRIE

Vous êtes propriétaire et souhaitez réaliser des travaux dans votre résidence principale ou dans un logement dédié à la location ? Venez rencontrer l'opérateur Citémétrie, qui peut vous renseigner sur les subventions mobilisables. Sur rendez-vous au **02 98 96 44 67**.

		De 10h à 13h	De 14h à 17h
JANVIER	Jeudi 14	Dinan	//
	Jeudi 21	Evran	Dinan
FEVRIER	Jeudi 11	Dinan	//
	Jeudi 18	Evran	Dinan
MARS	Jeudi 11	Dinan	//
	Jeudi 18	Evran	Dinan
AVRIL	Jeudi 8	Dinan	//
	Jeudi 15	Evran	Dinan
MAI	Jeudi 20	Evran	Dinan
JUIN	Jeudi 10	Dinan	//
	Jeudi 17	Evran	Dinan
JUILLET	Jeudi 8	Dinan	//
	Jeudi 15	Evran	Dinan
SEPTEMBRE	Jeudi 9	Dinan	//
	Jeudi 16	Evran	Dinan
OCTOBRE	Jeudi 14	Dinan	//
	Jeudi 21	Evran	Dinan
NOVEMBRE	Jeudi 18	Evran	Dinan
DECEMBRE	Jeudi 9	Dinan	//
	Jeudi 16	Evran	Dinan

LIEU DES PERMANENCES

Les permanences ont lieu dans les Maisons Intercommunales de Broons, Matignon, Caulnes et de Plancoët, en Mairie d'Évran, et au siège de Dinan Agglomération.

CITÉMÉTRIE

FACILHA

Vous aspirez au bien-être et au confort pour bien vivre chez vous, le plus longtemps possible ? Venez rencontrer un architecte conseil Facilha. Il vous accompagnera dans votre réflexion d'adaptation de votre habitat.

JANVIER	Mardi 5	Dinan Agglomération
	Mardi 19	Mairie de Lanvallay
FEVRIER	Mardi 2	Dinan Agglomération
MARS	Mardi 16	Mairie de Lanvallay
	Mardi 30	Dinan Agglomération
AVRIL	Mardi 6	Dinan Agglomération
	Mardi 20	Dinan Agglomération
MAIS	Mardi 18	Dinan Agglomération
JUIN	Mardi 1	Mairie de Lanvallay
	Mardi 29	Mairie de Lanvallay
JUILLET	Mardi 13	Dinan Agglomération
AOÛT	Mardi 31	Dinan Agglomération

Les 5 janvier, 2 février, 16 mars, 6 avril, 18 mai, 15 juin et 13 juillet, un ergothérapeute accompagnera l'architecte conseil.

INFO PRATIQUE

Les permanences Facilha sont tenues par un Architecte conseil. Uniquement sur rendez-vous auprès du CAUE

Tél : 06.34.45.21.12



ADIL

Vous êtes propriétaire ou locataire et vous avez des questions relatives à votre logement ? Venez rencontrer l'un des conseillers de l'ADIL. Il pourra vous renseigner gratuitement sur différents volets : juridique, financier, fiscal etc.

		De 9h à 12h
JANVIER	Jeudi 14	Dinan
	Jeudi 28	Dinan
FEVRIER	Jeudi 11	Dinan
MARS	Jeudi 11	Dinan
	Jeudi 25	Dinan
AVRIL	Jeudi 8	Dinan
	Jeudi 22	Dinan
MAI	Jeudi 27	Dinan
JUIN	Jeudi 10	Dinan
	Jeudi 24	Dinan
SEPTEMBRE	Jeudi 9	Dinan
	Jeudi 23	Dinan
OCTOBRE	Jeudi 14	Dinan
NOVEMBRE	Jeudi 25	Dinan
DECEMBRE	Jeudi 9	Dinan

INFO PRATIQUE

Les permanences de l'ADIL ont lieu au siège de Dinan Agglomération 8 Boulevard Simone Veil
22100 Dinan

Tél. 02 96 61 50 46 - www.adil22.org



ENVIRONNEMENT



LA BIODIVERSITE

I. PREAMBULE

Dinan Agglomération (DA) a été lauréate en octobre 2019 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt par l'Agence nationale de la biodiversité (depuis 2020 devenue OFB - Office Français de la Biodiversité).

Par délibération en conseil communautaire du 29 octobre 2018, DA a déposé sa candidature avec Cœur Émeraude, structure de préfiguration du PNR Vallée de la Rance Côte d'Émeraude comme partenaire technique local.

Ce plan d'actions renforce la transversalité avec plusieurs projets portés par DA (PCAET, TER, PLUIH ...) et affirme l'implication de la collectivité dans l'élaboration de programmes régionaux comme la Breizh Cop, le SRADDET.

II. LANCEMENT OFFICIEL DE L'ABI :



La convention de subvention entre l'OFB et DA a été signée en septembre 2020 avec un démarrage du programme d'actions rétroactif au 1er juillet 2020 pour une durée de 3 ans.

DA travaille avec l'appui technique de l'association Cœur Émeraude, via un marché public. Les objectifs de l'ABI de Dinan Agglomération sont :

- Améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- Déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen

et de l'échelon communal sur le territoire

- Être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- Sensibiliser, former et impliquer les acteurs et habitants du territoire

Ce programme d'actions réparti sur trois années est réparti comme suit :

- Année 1 : compilation et exploitation des données naturalistes existantes et sectorisation du territoire en fonction d'enjeux prioritaires
- Année 2 : réalisation d'inventaires complémentaires sur 1/3 des communes de DA (enrichissement de la connaissance faune/flore et préconisations d'actions en faveur de la biodiversité)
- Année 3 : synthèse des données, identification des enjeux du territoire et réalisation de programmes d'actions sur le 1/3 des communes engagées

Tout au long de ces trois années, des actions transversales seront menées, à savoir, de la sensibilisation et de l'implication des citoyens (élus et habitants) avec des formations naturalistes à destination du grand public, des avis de recherche thématiques, des animations sur le terrain et la mise en place d'une plateforme de saisie des observations, le WebSig Biodiversité de Dinan Agglo.

III. WEBSIG BIODIVERSITE DINAN AGGLO:

Durant le 1er confinement, un groupe technique, composé d'agents de Dinan Agglomération et Cœur Émeraude, a travaillé sur la création d'un Websig Biodiversité permettant à tout citoyen présent sur le territoire de Dinan Agglomération de pouvoir indiquer ses observations naturalistes et ainsi contribuer aux inventaires participatifs sur notre territoire. Ce Websig est la 1ère action du plan d'actions biodiversité de Dinan Agglomération associant la population. Il est ouvert au public depuis fin novembre ou décembre 2020.

Allez sur ce lien pour Apporter votre contribution !

<https://sig.dinan-agglomeration.fr/cartes/atlasdelabiodiversite/index.html>



LES PAPILLONADES

Cette année, c'est reparti pour le Festival des Papillonades !

Après 17 joyeuses années d'existence, l'équipe du moment a le plaisir de vous annoncer un festival familial, culturel, musical et surtout caritatif, les samedi 4 et dimanche 5 juin 2021, sur le site de la vieille église de St André des Eaux.

Nous vous accueillerons le samedi à partir de 14h pour un après-midi festif convivial et familial, autour d'un marché, de spectacles pour enfants et de musique, déambulateur et sous chapiteau. A partir de 19h, nous laisserons toute la place à la musique, à la danse et à la fête.

Le dimanche, rendez-vous pour les spectacles et la musique, ainsi qu'à un marché d'artisans locaux, toute l'après-midi.

Nous aurons le plaisir de vous proposer de quoi manger et boire, une tombola, divers stands d'associations, et des animations.

Le bénéfice (éventuel) des Papillonades sera comme chaque année reversée à une ou deux associations à vocation sociale, que le bureau est en train de contacter...

En espérant vous y croiser nombreux et heureux !

L'équipe des Papillonades

Charlène Moy, Pierre Laîné, Stephanie Ribault, Patricia Le Delleter, Nicolas Tavernier, Alice Rüest





Plan de Prévention des Risques Majeurs (Inondations et risques naturels)

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Majeurs que la commune doit élaborer, une commission va être mise en place.

Nous aimerions avoir à nos côtés un groupe d'administrés de la commune afin d'enrichir par l'apport de nouvelles idées le contenu et la mise en œuvre de cette commission.

Les personnes intéressées par l'élaboration de ce plan peuvent s'inscrire à la mairie.



Informations utiles :

Dinan Agglomération

8 boulevard Simone Veil
22100 Dinan
Téléphone : 02 96 87 14 14

Horaires déchèterie d'Evran

Zone d'activité
02 96 37 46 35

Lundi	14h - 17h45
Mardi	Fermé
Mercredi	8h45 - 12h30
Judi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Vendredi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45
Samedi	8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Permanence Parlementaire

Monsieur le Député - HERVE BERVILLE reçoit
sur rendez-vous au 64bis rue de Brest à Dinan :
Le vendredi de 13h à 20h et le lundi de 9h à 18h
Contact : herve.berville@assemblee-nationale.fr

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saint-André-Des-Eaux

12 Le Bourg
Route de Saint-Juvat
22630 Saint-André-Des-Eaux

Téléphone : 02.96.27.40.14

E-mail : communedesaintandredeseaux22@bbox.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
Samedi : permanence des élus de 11h00 à 12h00

RESTEZ CONNECTÉS



www.facebook.com/saintandre.deseaux.5



<http://st-andre-des-eaux22.bzh>